

15 novembre 2021

Soudan : les minorités sexuelles et de genre

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1.	Définitions et cadre juridique	3
1.1.	Définitions	3
1.2.	Les instruments internationaux.....	3
1.3.	Le cadre juridique national	3
2.	Situation sociale	4
2.1.	Attitude de la société	4
2.1.1.	Perception générale	4
2.1.2.	Violences et atteintes aux droits.....	5
2.2.	Visibilité des minorités sexuelles et associations de défense	6
3.	Attitude des autorités.....	7
3.1.	Attitude des forces de l'ordre.....	7
3.2.	Accès à la justice.....	7

Résumé : La loi soudanaise actuelle criminalise les relations sexuelles consenties entre les personnes du même sexe qui restent, actuellement, passibles d'une peine d'emprisonnement allant de cinq ans jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Bien qu'en juillet 2020, les autorités soudanaises aient aboli la peine de mort et les châtiments corporels, la situation des minorités sexuelles sur place demeure précaire.

Abstract : Current Sudanese law criminalizes consensual same-sex sexual activity, which currently carries a prison sentence of five years up to life imprisonment. Although in July 2020, the Sudanese authorities abolished the death penalty and corporal punishment, the situation of sexual minorities there remains precarious.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Définitions et cadre juridique

1.1. Définitions

Le préambule des principes de Jogjakarta¹ définit les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle ». Ces définitions sont reprises par le HCR² :

« L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus ».

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire ».

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » sont les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre. La note utilise également le terme général de « personnes LGBTI », sigle désignant les « lesbiennes, Gays, Bisexuel (le)s, Transgenres et Intersexués ».

1.2. Les instruments internationaux

Le Soudan est parti à certains des principaux traités relatifs aux droits de l'homme, à l'exception notamment de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)³. Il n'a également pas ratifié la Convention contre la torture ni le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) visant à abolir la peine de mort.⁴

Le Soudan est membre de l'Union africaine et a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en 1986.⁵

1.3. Le cadre juridique national

La loi soudanaise n'interdit pas spécifiquement l'homosexualité mais criminalise la sodomie, qui est considérée comme un délit passible de cinq ans d'emprisonnement en cas de condamnation, pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement en cas de récidive et à l'emprisonnement à vie en cas de troisième condamnation⁶.

En juillet 2020, les autorités soudanaises ont aboli les châtiments corporels et la peine capitale en cas de condamnation pour sodomie en modifiant l'article 148 du Code pénal de 1991 en ce sens⁷.

¹ NDLR : Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Cf. Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, 03/2007 Les principes de Jogjakarta, 03/2007, [url](#)

² UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Principes directeurs sur la protection internationale N°9, « Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés », HCR/GIP/12/01, 23/10/2012. [url](#)

³ United Nations, 12/2018, p. 99 [url](#)

⁴ United Nations, 12/2018, p. 99 [url](#); Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, [url](#)

⁵ University of Minnesota-Human Rights Library, [url](#); Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, s. d. [url](#)

⁶ United States Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#); ILGA, 16/07/2020 [url](#); Nations unies- Conseil des droits de l'Homme, 30/07/2020 p.7 [url](#); Komitid 20/07/2020 [url](#); ILGA, 12/2020, p.123 [url](#)

⁷ Nations Unies – Conseil des droits de l'Homme, 30/07/2020 p.7 [url](#); ILGA, , 16/07/2020 [url](#); Komitid, 20/07/2020 [url](#)

Jusqu'à cette date, en effet et en vertu de l'article 148 du Code pénal de 1991⁸, qui érige en infraction la sodomie, toute personne qui se livre à des actes sexuels entre personnes du même sexe était passible de flagellation et d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et pouvait être condamnée à perpétuité ou à la peine de mort après une troisième déclaration de culpabilité (art. 2, 6, 7, 17 et 26)⁹. Toutefois, la peine de mort n'était pas appliquée depuis des années¹⁰.

Si cette avancée a été saluée par la communauté internationale et nombre de militants, l'organisation soudanaise LGBTIQ+ *Advocacy - Bedayaa* a fait savoir qu'elle entendait poursuivre son plaidoyer dans le pays en faveur de la dépénalisation des relations sexuelles consenties entre les personnes du même sexe qui, malgré les amendements apportés à l'article 148, reste toujours criminalisée¹¹.

2. Situation sociale

2.1. Attitude de la société

2.1.1. Perception générale

L'homosexualité demeure un tabou au Soudan.

Selon les déclarations de Fabo Elbaradei, un militant LGBT+ basé à Khartoum, la récente décision des autorités d'abolir la peine de mort en juillet 2020 ne change pas beaucoup la vie des homosexuels au Soudan¹² : "Nous sommes soumis à une discrimination sociale et nous encourons une peine de prison (...) pour être simplement qui nous sommes", a-t-il déclaré à la *Fondation Thomson Reuters* dans des commentaires envoyés par courrier électronique¹³. "Nous sommes toujours privés (de) notre droit de vivre comme n'importe quel autre membre de la société." ¹⁴

Selon les journalistes Asher et Lyrics Ferguson qui ont publié en 2021 un rapport sur les endroits les plus sûrs et les plus dangereux pour les voyageurs LGBTQ+¹⁵, l'homosexualité est un sujet tabou au Soudan et la prudence et la discrétion concernant leur sexualité sont de mise pour les personnes issues de cette communauté qui voyagent dans le pays¹⁶.

Au Soudan, l'écrasante majorité de la population considère que la sexualité et l'expression de genre non conformes sont socialement inacceptables¹⁷. En effet, selon l'enquête réalisée en 2019 par le réseau de recherche *Arab Barometer*, seuls 17% de Soudanais considèrent que l'homosexualité est acceptable¹⁸. **Le rapport du Département d'Etat américain daté de 2021**, relève également que **le sentiment anti-LGBTI demeure omniprésent** dans la société soudanaise¹⁹. L'influence religieuse joue un rôle important dans le rejet et l'interdiction de l'homosexualité, le pays étant majoritairement musulman sunnite. Comme en témoignent les propos de Mohammad, fondateur du magazine en ligne *Rainbow Soudan*, qui déclare à un journaliste de *Gay Star News*²⁰ que « pour comprendre la communauté gay au Soudan, il faut comprendre le facteur religieux ici... C'est un grand tabou et il est considéré comme l'un des plus grands péchés possibles »²¹.

Enfin, la simple existence de l'article 148 criminalisant de telles pratiques, induit un climat social hostile pour les personnes LGBT²². Selon un article publié en 2015 par trois militantes en faveur de la

⁸ Human Rights Watch (HRW), «L'audace face à l'adversité », p.81 04/03/2018 [url](#) ; Soudan Code pénal de 1991 (traduction anglaise), 1991, p.38 [url](#) ; ILGA, 12/2020, p.123 [url](#)

⁹ UN Human Rights Committee, p.3 19/11/2018 [url](#) ; ILGA World, p. 371, 03/2019 [url](#)

¹⁰ Blog du Chr. Michelsen Institute (CMI) sur le Soudan [Institut de recherche sur le développement indépendant basé en Norvège], 2019, [url](#)

¹¹ ILGA, 16/07/2020 [url](#) ; Komitid, 20/07/2020 [url](#) ILGA, 12/2020, p.123 [url](#)

¹² Reuters, 16/07/2020 [url](#)

¹³ Reuters, 16/07/2020 [url](#)

¹⁴ Reuters, 16/07/2020 [url](#)

¹⁵ Asher & Lyrics, 23/03/2021 [url](#)

¹⁶ Forbes, 23/03/2021 [url](#)

¹⁷ Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), 11/2014 [url](#)

¹⁸ BBC, 24/06/2019 [url](#)

¹⁹ US Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#)

²⁰ Gay Star News, 30/03/2012 [url](#)

²¹ Gay Star News, 30/03/2012 [url](#)

²² Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), 11/2014 [url](#)

communauté LGBT au Soudan²³, il ressort que de nombreux Soudanais ne parviennent pas à comprendre les racines émotionnelles de l'homosexualité et de la diversité des genres, **les considérant plutôt comme des maladies physiques**. Ils ont également tendance à associer l'homosexualité au harcèlement sexuel et à la pédophilie, ce qui rend presque impossible d'en discuter du point de vue social, juridique et des droits humains²⁴.

2.1.2. Violences et atteintes aux droits

Au Soudan, peu de personnes osent parler publiquement d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, par peur d'agressions personnelles et de menaces pour leur sécurité²⁵. **La stigmatisation et les discriminations fréquentes dont elles font l'objet ont rendu les personnes LGBT invisibles**²⁶. Par conséquent, elles n'ont souvent pas accès aux droits fondamentaux, notamment la sécurité personnelle, la protection juridique, les soins de santé et sont victimes de discrimination à tous les niveaux²⁷.

Bedayaa milite en faveur des LGBT au Soudan et œuvre pour une plus grande visibilité afin d'amorcer un changement social. Cette ONG souligne le climat risqué dans le pays, comme en témoigne le violent incident d'Abu Hamad survenu en mars 2020 au cours duquel un citoyen soudanais a été tué et plusieurs magasins incendiés. Ces violences auraient pour origine, un célébration d'un mariage gay²⁸. Elles ont été accompagnées d'une virulente campagne homophobe relayée sur les réseaux sociaux, fermement condamnée par les organisations LGBT²⁹.

Selon un article daté de 2019, écrit par Hamada, une activiste soudanaise pour les droits des minorités sexuelles, « la communauté LGBT n'a jamais été reconnue au Soudan et se voit encore, dans une large mesure, refuser toute forme de droit à la liberté, à la paix et à la justice »³⁰.

Comme le relève le rapport du Département d'Etat américain de 2021³¹, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) ne sont pas protégées par les lois soudanaises des discriminations à leur encontre. Dans le rapport daté d'août 2021³², *Human Rights Watch* (HRW) demande aux autorités soudanaise d'abroger l'article 148 du Code pénal, qui érige la « sodomie » en infraction, et d'adopter une législation anti-discrimination complète qui interdise la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et prévoie des mesures efficaces pour repérer cette discrimination et offrir un recours utile aux victimes qui en sont l'objet³³.

Le récent rapport de *Bedayaa* daté de 2021³⁴ souligne également que la situation des minorités sexuelles dans le pays demeure relativement fragile. Si la suppression de la peine de mort est un changement positif, la criminalisation de l'homosexualité et la stigmatisation sont toujours présentes³⁵. Il relève **que même après avoir changé la loi, il y a des personnes qui ont été flagellées sur la base d' « actes scandaleux »** en vertu de l'article 151 du Code pénal³⁶, qui parle « d'indécence » publique en désignant tout acte pouvant troubler l'ordre et offenser le public. Ce fait soulève des questions sur la mise en œuvre du nouveau cadre juridique et sur la manière dont il va être appliqué dans le pays. Cela sera fonction de la bonne volonté des institutions judiciaires et des commissariats de police locaux³⁷. La mise en œuvre des réformes juridiques dépend également, ajoute ledit rapport, des valeurs culturelles des procureurs et de leurs opinions personnelles³⁸.

²³ BERKOUWER Susanna, SULTAN Azza, YEHIA Samar, Harvard Kennedy School –LGBTQ Studies, 20/01/2015 [url](#)

²⁴ BERKOUWER Susanna, SULTAN Azza, YEHIA Samar, 20/01/2015, Harvard Kennedy School –LGBTQ Studies [url](#)

²⁵ Bedayaa, 10/2021, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), p.81 04/03/2018 [url](#) ; Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), 11/2014 [url](#)

²⁶ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

²⁷ Bedayaa, 10/2021, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), 04/03/2018 [url](#) ; Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), 11/2014 [url](#)

²⁸ Bedayaa, 10/03/2020 [url](#)

²⁹ Bedayaa, 10/03/2020 [url](#)

³⁰ Blog du Chr. Michelsen Institute (CMI) sur le Soudan, 2019, [url](#)

³¹ US Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#)

³² Nations Unies – Conseil des droits de l'Homme, 13/08/2021 [url](#) ; United Nations –Human Rights Council, 16/08/2021 [url](#)

³³ Nations Unies – Conseil des droits de l'Homme, 13/08/2021 [url](#)

³⁴ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

³⁵ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

³⁶ Human Dignity Trust, s. d. [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), p.81 04/03/2018 [url](#)

³⁷ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

³⁸ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

A cet article s'ajoute l'article 152 du Code pénal qui, comme l'indique notamment le rapport de HRW daté de 2018³⁹, peut également **entraver la liberté d'expression** des personnes LGBT, y compris l'expression de genre. Ainsi, l'article 152 stipule que quiconque « commet dans un lieu public un acte contraire à la pudeur ou à la morale publique ou porte une tenue obscène ou contraire à la morale publique ou irrite le sentiment public » sera puni de 40 coups de fouet, d'une amende, ou les deux. Il précise qu'un acte est considéré contraire à la morale publique « s'il est considéré comme tel selon la norme de la religion de la personne ou de la coutume du pays où l'acte est commis »⁴⁰.

2.2 Visibilité des minorités sexuelles et associations de défense

La sensibilisation du public aux enjeux LGBTQ est très limitée du fait de l'existence d'une grande intolérance dans la société envers les relations qui ne sont pas hétérosexuelles. Il existe peu d'organisations locales qui travaillent sur les questions LGBTQ et elles fonctionnent souvent de manière clandestine. A l'instar de la première organisation *Freedom Sudan*, qui a été formée en décembre 2006 mais a dû mener ses activités de manière clandestine⁴¹. En 2010, elle aurait lancé un site web intitulé « *L'association soudanaise pour les droits des gays* »⁴², mais qui apparaît inactif aujourd'hui. *Bedaya* (ou *Bedayaa*) est une autre association LGBTQ+ basée en Égypte, qui a été fondée en 2010 et qui est l'une des rares à déployer des activités au Soudan.⁴³ Un magazine en ligne « *Rainbow Sudan* » a également été lancé en 2012 afin de favoriser les échanges entre les personnes LGBT⁴⁴.

Les défenseurs des droits humains au Soudan sont confrontés à un niveau élevé de menace par rapport à leur travail qui est exacerbée par l'instabilité au sein de l'État⁴⁵. Le personnel des organisations de la société civile est généralement ciblé et les incidents de harcèlement, d'arrestations et de détention prolongée sans accès à une représentation légale sont fréquemment signalés⁴⁶. Très peu d'organisations issues de la société civile **sont en mesure de travailler de manière légale et visible sur les questions relatives à l'orientation sexuelle, les droits d'identité et de genre**⁴⁷.

Cette clandestinité frappe d'autres organisations LGBTQ+ au Soudan, notamment artistiques, qui se voient contraintes d'opérer dans la clandestinité, obligeant les artistes à travailler pratiquement sans aucun soutien financier⁴⁸. Dans une interview daté de 2021 à *Radio Dabanga*, Ola Diab, un journaliste soudanais basé au Qatar, explique cette situation par le fait qu'il y a « encore une résistance importante au Soudan – politiquement, socialement et religieusement »⁴⁹. Il est ainsi pratiquement impossible d'enregistrer des organisations LGBTQ+ dans le pays, et ce malgré les tentatives des organisations de défense des droits humains de contester légalement la législation nationale discriminatoire⁵⁰.

Comme le relève Noor Sultan, le directeur exécutif de *Bedayaa* dans une interview accordée à la société de sécurité des sites web *Cloudfare* en octobre 2021⁵¹, « certaines personnes de cette communauté ne veulent pas ou n'osent pas être en contact avec les gens sur le terrain pour discuter et s'impliquer avec les autres. Ils craignent que les rencontres en personne ne mettent en péril leur sécurité. La communication numérique pourrait, si elle est effectuée de manière sécurisée, résoudre ce problème même si elle peut être soumise à la censure ou la fermeture de la part des autorités. (...). La plateforme en ligne de *Bedayaa* est essentielle pour les personnes LGBT de la région. »⁵². Il ajoute qu'il y a

³⁹ Human Rights Watch (HRW), 04/03/2018 [url](#)

⁴⁰ Human Rights Watch (HRW), 04/03/2018 [url](#)

⁴¹ LGBTnet, s. d. [url](#) ; GlobalVoices, 02/02/2010 [url](#) ; Facebook, compte sous le nom Freedom Sudan, the sudanese LGBT association, créé en 2011, [url](#)

⁴² GlobalVoices, 02/02/2010 [url](#)

⁴³ 360°[Le magazine queer suisse], 17/07/2020 [url](#)

⁴⁴ Pink News, 30/03/2012 [url](#)

⁴⁵ United Nations, 12/2018, p. 100 [url](#)

⁴⁶ United Nations, 12/2018, p. 100 [url](#)

⁴⁷ United Nations, 12/2018, p. 100 [url](#)

⁴⁸ Radio Dabanga, 03/01/2021 [url](#)

⁴⁹ Radio Dabanga, 03/01/2021 [url](#)

⁵⁰ Radio Dabanga, 03/01/2021 [url](#)

⁵¹ *Erasing 76 crimes* est un blog dirigé par Colin Stewart, ancien journaliste et président de la Fondation St. Paul pour la réconciliation internationale, qui soutient le journalisme de défense des droits LGBTQ+, comme l'*African Human Rights Media Network*. Son blog se concentre sur le bilan humain des lois anti-LGBT de plus de 76 pays et lutte pour leur abrogation, 25/10/2021 [url](#)

⁵² *Erasing 76 crimes*, 25/10/2021 [url](#)

« clairement un manque de ressources qui parlent de l'homosexualité en arabe. Peu de ressources permettent de comprendre clairement ce qu'est l'homosexualité et comment une personne homosexuelle peut vivre et survivre dans des pays comme l'Égypte et le Soudan. De plus, il n'y a pas de ressources en langue arabe qui fournissent des conseils et/ ou des soutien sociaux et psychologiques à ceux qui peuvent en avoir besoin ou qui se sentent affectés négativement par les normes sociales. »⁵³

Enfin, le rapport du département d'Etat américain daté de 2021⁵⁴ indique que les organisations LGBT ont affirmé avoir subi des pressions pour modifier leurs activités en raison de menaces à leur rencontre.

3. Attitude des autorités

3.1. Attitude des forces de l'ordre

Il n'y a pas de protection effective des autorités soudanaises au profit des personnes LGBT victimes de violences fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Le rapport du département d'Etat américain daté de 2021⁵⁵, relève **qu'aucune action officielle n'a été signalée pour enquêter ou punir les auteurs et/ou les personnes complices de discrimination ou d'abus liés aux LGBT**⁵⁶. Actuellement, selon les dispositions de l'article 67 du Code pénal, un policier peut détenir une personne soupçonnée d'appartenir à la communauté LGBTI pendant 24 heures⁵⁷.

3.2. Accès à la justice

Le récent rapport de l'organisation militant en faveur des droits des LGBT *Bedayaa* daté de 2021⁵⁸, souligne que la majeure partie des personnes issues de ladite communauté ne se sentent pas à l'aise ni en sécurité pour demander de l'aide à la police même lorsqu'elles sont en situation de danger.

Ceci explique que la plupart de ces personnes préfèrent vivre dans une stratégie d'évitement en essayant de ne s'attirer aucun ennui⁵⁹. Cette stratégie peut également résulter de la crainte que ces personnes ont d'être exposées à différents abus dans les locaux de la police. En effet, comme l'indique le rapport précité, les personnes interrogées ont indiqué avoir fait l'objet de divers abus de la part de la police tels que le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les agressions physiques, l'intimidation et le viol⁶⁰.

Le rapport indique également le besoin évoqué par la grande majorité des personnes interrogées d'être informées sur leurs droits et sur la législation existante afin de pouvoir se protéger et protéger les autres membres de la communauté⁶¹. Le manque d'informations et de campagne de sensibilisation tant au sein de la communauté LGBT qu'au sein de la société soudanaise en général, sur différents sujets intéressant ladite communauté à l'instar des maladies sexuellement transmissibles (MST) témoigne du peu de relais de diffusion des informations pour ladite communauté dans le pays.

Enfin, le récent coup d'État militaire au Soudan d'octobre 2021 jette une nouvelle incertitude sur la perspective que la communauté LGBTI du pays puisse obtenir la reconnaissance de ses droits humains⁶².

⁵³ Erasing 76 crimes 25/10/2021 [url](#)

⁵⁴ US Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#)

⁵⁵ US Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#)

⁵⁶ United States Department of State (USDOS), 30/03/2021 [url](#)

⁵⁷ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

⁵⁸ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

⁵⁹ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

⁶⁰ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

⁶¹ Bedayaa, 10/2021, [url](#)

⁶² Erasing 76 crimes, 25/10/2021 [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en novembre 2021.

Texte juridique

Soudan Code pénal de 1991 (traduction anglaise), « In The Name of God The Compassionate the Merciful The Penal Code 1991 », 1991, p.38,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1219135/1329_1202725629_sb106-sud-criminalact1991.pdf

Organisations intergouvernementales

United Nations Human Rights Council, « Compilation on the Sudan -Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights », 16/08/2021,
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_WG.6_39_SDN_2_E.pdf

Nations Unies – Conseil des droits de l'Homme, « Résumé des communications des parties prenantes concernant le Soudan », 13/08/2021, <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/39/SDN/3>

United Nations Human Rights Council, « World report on the situation of human rights defenders », 12/2018,
https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/UNSR_HRDs-World_report_2018.pdf

UN Human Rights Committee, « Concluding observations on the fifth periodic report of the Sudan [CCPR/C/SDN/CO/5] », p.3, 19/11/2018,
https://www.ecoi.net/en/file/local/1452713/1930_1543492669_g1834381.pdf

UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01, 23/10/2012,
<http://www.refworld.org/cgi-bin/teaxis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, « UN Treaty Body Database –Sudan », s.d.,
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=165&Lang=EN

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, « États parties à la Charte africaine », s.d.,
https://www.achpr.org/fr_statepartiestotheafricancharter

Nations unies- Conseil des droits de l'Homme, « Situation des droits de l'homme au Soudan -Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme Nations unies- Conseil des droits de l'Homme, 30/07/2020, <https://undocs.org/fr/A/HRC/45/53>

Institutions nationales

United States Department of State (USDOS), "Sudan -Country Reports on Human Rights Practices for 2020", 30/03/2021
<https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/sudan>

Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), « The Rights of LGBTI People in Sudan and South Sudan », 11/2014,
<https://cdn.sida.se/app/uploads/2021/05/07085040/rights-of-lgbt-persons-sudan-south-sudan.pdf>

Organisations non gouvernementales

Bedayaa, « Needs assessment report 2020 – LGBTQI+ in Sudan », 10/2021, <https://www.docdroid.net/OivOALV/needs-assessment-report-2020-pdf#page=7>

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), « State-Sponsored Homophobia 2020: Global Legislation Overview Update », 12/2020, https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf

ILGA, « Pan Africa ILGA welcomes the decision by the government of Sudan to remove the death penalty as a punitive measure for homosexuality », 16/07/2020, <https://ilga.org/sudan-removes-death-penalty-same-sex-relations>

Bedayaa, « Abou- Hamad Statement », 10/03/2020, <https://www.bedayaa.org/Abu-Hamad%20Statement.pdf>

ILGA World, « State-Sponsored Homophobia 2019 », 03/2019, https://ilga.org/downloads/ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2019.pdf#page=371

Human Rights Watch (HRW), « L'audace face à l'adversité », 04/03/2018, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/lgbt_mena0418fr_web.pdf

Human Dignity Trust, « Penal Code 1991, Section 151 Indecent Acts », s. d., <https://www.humandignitytrust.org/country-profile/sudan/> ;

Think tanks, universités et centres de recherches

BERKOUWER Susanna, SULTAN Azza, YEHIA Samar, « Homosexuality in Sudan and Egypt: Stories of the Struggle for Survival », Harvard Kennedy School –LGBTQ Studies, 20/01/2015 https://lgbtq.hkspublications.org/wp-content/uploads/sites/20/2015/01/ARTICLE_BERKOUWER.pdf

University of Minnesota-Human Rights Library, « Ratification of International Human Rights Treaties – Sudan », s. d., <http://hrlibrary.umn.edu/research/ratification-sudan.html>

Médias

Forbes, « Travel Safety Report: 20 Worst Places For Gay Travelers », 23/03/2021, <https://www.forbes.com/sites/laurabegleybloom/2021/03/23/crime-report-20-riskiest-places-for-gay-travelers-and-the-5-safest/?sh=22349eac6d1b>

Radio Dabanga, « Report: Denial of freedom of LGBTQ+ artistic expression in Sudan », 03/01/2021, <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/report-denial-of-freedom-of-artistic-expression-in-sudan-s-lgbti-community>

Komitid « Le Soudan supprime la peine de mort contre les personnes homosexuelles », 20/07/2020, <https://www.komitid.fr/2020/07/20/le-soudan-supprime-la-peine-de-mort-contre-les-personnes-homosexuelles/>

360° [Le magazine queer suisse] , « Le Soudan abandonne la peine de mort pour « sodomie » », 17/07/2020, <https://360.ch/monde/56677-homosexualite-soudan-peine-de-mort-sodomie/>

Reuters, « 'Great first step' as Sudan lifts death penalty and flogging for gay sex », 16/07/2020, <https://www.reuters.com/article/us-sudan-lgbt-rights-trfn-idUSKCN24H30J>

British Broadcasting Company (BBC), « The Arab world in seven charts: Are Arabs turning their backs on religion? », 24/06/2019, <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-48703377>

Gay Star News, « New magazine and hope for gays in Sudan », 30/03/2012, <https://www.gaystarnews.com/article/new-magazine-and-hope-gays-sudan300312-0/>

GlobalVoices, « Soudan : La première association soudanaise pour les gays et autres nouvelles du Soudan », 02/02/2010, <https://fr.globalvoices.org/2010/02/02/29091/>

Pink News, « New magazine and hope for LGBT people in Sudan », 30/03/2012, <https://www.pinknews.co.uk/2012/03/30/new-magazine-and-hope-for-lgbt-people-in-sudan/>

Blogs

Erasing 76 crimes [blog dirigé par Colin Stewart ancien journaliste et président de la Fondation St. Paul pour la réconciliation internationale, qui soutient le journalisme de défense des droits LGBTQ+, comme l'African Human Rights Media Network. Son blog se concentre sur le bilan humain des lois anti-LGBT de plus de 76 pays et lutte pour leur abrogation], « Sudan coup adds uncertainties for LGBTQ+ community », 25/10/2021, <https://76crimes.com/2021/10/25/sudan-coup-adds-uncertainties-for-lgbtq-community/>

Blog du Chr. Michelsen Institute (CMI) sur le Soudan [Institut de recherche sur le développement indépendant basé en Norvège], « Blog from Sudan: The Sudanese Revolution: A fight for LGBTQI+ Rights? », 2019, <https://www.cmi.no/publications/7200-blog-from-sudan-the-sudanese-revolution-a-fight-for-lgbtqi-rights>

Réseau social

Facebook, compte sous le nom Freedom Sudan- the sudanese LGBT association, page créée en 2011, https://www.facebook.com/Freedom-Sudan-the-sudanese-LGBT-association-111198078982850/?ref=page_internal

Autres sources

Asher & Lyrics, « A study of the world's most popular countries for LGBTQ+ travel reveals the good, the average and the ugly », 23/03/2021, <https://www.asherfergusson.com/lgbtq-travel-safety/>

LGBTnet, « Sudan », s.d., <http://www.lgbtnet.dk/countries/africa/sudan>